

M. LANDERKIN : Le premier ministre doit se tromper quelque peu au sujet de M. Cowan. Je crois qu'il vit encore.

Sir JOHN THOMPSON : Je suis heureux de l'apprendre.

M. LANDERKIN : Ceux qui sont mis à la retraite reçoivent leur pension et ne font rien, et ceux qui ont retenu leurs fonctions reçoivent leur salaire et ne font rien. Ils devraient être placés au bureau du Solliciteur général où ils ne seraient pas surmenés.

Sir JOHN THOMPSON : Ils travaillent, et ils sont actuellement très utiles.

M. MULOCK : Le ministre de la Justice ne peut pas dire, je crois, si ces personnes ont accompli quelque travail l'année dernière ou non, et le ministre des Chemins de fer dit qu'ils n'ont rien fait pour son département.

M. HAGGART : Je n'en suis pas si sûr. Je crois que l'un d'eux a évalué quelque propriété expropriée à Halifax. Je ne sais pas si c'était M. Compton ou non.

M. DAVIES (I.P.-E.) : On ne devrait pas donner cette tâche à un seul homme.

Sir JOHN THOMPSON : Il fait l'évaluation d'une propriété avant qu'on demande des soumissions.

M. MULOCK : Est-il autorisé à assermenter des témoins et à recevoir leurs dépositions ?

Sir JOHN THOMPSON : Il assermente des témoins et entend leurs dépositions.

M. MULOCK : Ces personnes ont-elles occupé cet emploi depuis longtemps ?

Sir JOHN THOMPSON : Depuis plus de 20 ans.

M. MULOCK : Depuis combien de temps ne font-ils rien ? Je ne vois pas pourquoi on retient ces personnes dans le service dès qu'on n'a plus besoin d'elles. On doit bien comprendre que si la nécessité d'une fonction disparaît, la fonction elle-même doit disparaître.

Sir JOHN THOMPSON : Nous ne pouvons pas nous passer des services de ces personnes sans leur accorder une pension, et la pension s'élèverait aux $\frac{2}{3}$ de leur salaire. Il nous rendent généralement un grand service dans les renseignements qu'ils nous donnent.

M. McMULLEN : Ne vaudrait-il pas mieux les mettre au Sénat ?

Cour Suprême du Canada—trois messagers..... \$1,500

M. McMULLEN : A-t-on besoin de trois messagers à la cour Suprême ?

Sir JOHN THOMPSON : Six juges y ont leurs bureaux et le département du greffier est un département régulier. Trois messagers ne sont pas de trop.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Il me semble qu'il n'y avait qu'un messenger autrefois. Je ne dis pas que trois messagers sont de trop, mais je crois qu'il n'y en avait qu'un autrefois, M. Curran.

M. McMULLEN.

Sir JOHN THOMPSON : Vous n'avez vu que celui-là peut-être. C'est le huissier-audencier de la cour. Mais les deux autres étaient en service.

Dépenses imprévues et déboursés, dépenses de voyage du juge, salaire des officiers shérif, greffier en qualité d'éditeur des rapports, huissier, etc. et \$300 pour livres pour les juges..... \$3,500

M. DAVIES (I.P.-E.) : Existe-t-il quelques rapports démontrant ce qu'a rapporté la vente des rapports ? J'ai cherché avec soin et je n'en ai pas trouvé. Il me semble d'après le nombre des membres de la profession qui reçoivent ces rapports qu'ils doivent rapporter beaucoup.

Sir JOHN THOMPSON : Je crois que les chiffres doivent paraître dans le rapport de l'Auditeur. Les recettes sont considérables. La vente se fait généralement par souscription et Carswell et Cie, en vendent aussi de grosses quantités. La société de droit de la province d'Ontario a souscrit, je crois, pour plusieurs centaines d'exemplaires—un très grand nombre, au moins—et elles les a à un prix réduit et les distribue entre les membres de la profession en retour de leur souscription annuelle.

M. DAVIES (I.P.-E.) : La société de droit obtint donc ces rapports à un prix réduit ?

Sir JOHN THOMPSON : Tous les marchands les ont à un prix réduit, et la société de droit les a encore à meilleur marché parce qu'elle en prend un grand nombre.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Les sociétés de droit des provinces maritimes ont-elles le même avantage ?

Sir JOHN THOMPSON : Elles n'ont pas souscrit. Quelques-uns des membres achètent ces rapports.

M. DAVIES (I.P.-E.) : Je connais la chose personnellement.

M. DALY : L'honorable monsieur verra les comptes suivants, dans le rapport de l'Auditeur, à la page 212 ;—

Papetiers à 20 pour 100 descompte—	
Carswell et Cie, 989 vols., 30 parts.....	\$2,211 60
Payé en acompte en 1893-94.....	1,126 31
	\$1,085 29

Puis vient les détails de ventes s'élevant à \$1,794.34.

M. LISTER : Je crois que le mode de distribution de ces rapports se fait de la manière suivante dans la province d'Ontario—chaque avocat paie à la société un honoraire annuel de \$17 ou \$19, et il reçoit en retour tous les rapports provinciaux ainsi que les rapports de la cour Suprême.

Impressions, reliure et distribution des rapports de la cour Suprême... \$2,750

M. FORBES : Où ces rapports sont-ils distribués ?

Sir JOHN THOMPSON : Ils sont à vendre. Une certaine partie est distribuée. Quelques-uns de ces rapports sont reliés afin que ceux qui les veulent ainsi puissent se les procurer. Ils sont publiés en parties, généralement. Pour abonnés réguliers, ils sont publiés en parties, mais ceux qui veulent les avoir reliés peuvent les avoir.